

SÉCURITÉ ROUTIÈRE



PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2024 ARIÈGE



PRÉFET
DE L'ARIÈGE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

Préambule

I- La situation départementale	7
1- L'organisation locale de la sécurité routière.....	7
1.a. Les missions de la sécurité routière.....	7
1.b. Les outils de la politique départementale de sécurité routière.....	7
1.c. Instances de pilotage de la sécurité routière.....	8
2- L'accidentalité du département.....	9
3- Le réseau routier.....	17
4- Le document général d'orientation 2023-2027.....	19
4.a. Domaine « Amélioration de la connaissance ».....	19
4.b. Domaine « Éducation – Sensibilisation – Formation – Information ».....	20
II- Le plan départemental d'actions de sécurité routière 2024	23
1- Le bilan du PDASR 2023.....	23
2- La procédure d'appel à projets.....	24
2.a. Les porteurs de projets.....	24
2.b. Le calendrier.....	24
2.c. Les intervenants.....	25
3- Le budget prévisionnel 2024.....	25
4- Les moyens humains et matériels.....	26
4.a. Les moyens humains.....	26
4.b. Les moyens matériels.....	26
5- Les actions locales de sécurité routière pour l'année 2024.....	27
III- La politique de communication	29
1- Communiquer sur la mise en œuvre du PDASR.....	29
2- Communication auprès des acteurs et du grand public.....	29
3- Communication sur l'accidentologie départementale.....	29
IV- L'évaluation des résultats	30
Annexes	31

Préambule

Dans un contexte de hausse de l'accidentalité ces dernières années dans le département, notamment entre 2018 et 2022, une mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux est plus que jamais essentielle pour tâcher de réduire le nombre de personnes tuées et gravement blessées sur nos routes.

Même si le nombre d'accidents, de tués et de blessés est en baisse en 2023 par rapport à 2022, les indicateurs restent élevés, c'est pourquoi les efforts de chacun doivent être maintenus voire renforcés, tant en termes d'actions de prévention à mener auprès des divers usagers de la route que de contrôles pour sanctionner les comportements à risques.

Le DGO 2023-2027 fixe des orientations d'action en la matière pour les 4 enjeux nationaux, qui représentent également des enjeux locaux, à savoir : les conduites à risques, les deux-roues motorisés, les nouveaux modes de mobilité dite « douce » et le risque routier professionnel.

Le Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière (PDASR) établit annuellement un ensemble d'actions à mener tout au long de l'année sur ces enjeux départementaux. À cet effet, l'ensemble des acteurs locaux a été mobilisé au travers d'un appel à projets, pour porter des initiatives qui doivent permettre de toucher le plus grand nombre d'usagers de la route.

Une implication forte de l'Éducation Nationale dans la prévention à destination des plus jeunes, d'une part, et le développement d'actions vers le monde de l'entreprise pour sensibiliser les dirigeants et les salariés, d'autre part, sont des leviers importants dans la lutte contre l'insécurité routière.

Tous ensemble, services de l'État, établissements scolaires, collectivités, entreprises, milieu associatif..., nous devons rester mobilisés afin de sauver toujours plus de vies et d'éviter de nombreux drames.

Nous avons tous un rôle à jouer, que ce soit à titre individuel ou collectif, pour agir en faveur de la sécurité routière. Elle reste l'affaire de tous. Nous sommes tous touchés, tous concernés, tous responsables.

Foix, le 14 JUIN 2024

Le préfet de l'Ariège



Simon BERTOUX

I- La situation départementale

I- L'organisation locale de la sécurité routière

1.a. Les missions de la sécurité routière

La mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière est placée sous la responsabilité du préfet de l'Ariège. Il s'appuie sur le **directeur de cabinet, chef de projet sécurité routière**, et la direction départementale des Territoires (DDT) dont la cellule éducation sécurité routière est en charge, notamment, de :

- la **coordination** pour mettre en œuvre, suivre et évaluer les documents cadres de la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière et contribuer à l'amélioration de la connaissance,
- l'**observatoire départemental de l'insécurité routière (ODIR)** pour collecter, mettre en forme, interpréter et diffuser les données statistiques concernant l'insécurité routière. L'ODIR, pour recenser ces données, travaille en partenariat avec la Préfecture, le Parquet, les forces de l'ordre, les gestionnaires de voirie, le SDIS, le SAMU et la CARSAT,
- le suivi du parc des radars automatiques.

Un chargé de mission deux-roues motorisés (ancien gendarme à la retraite) apporte un appui à la coordination pour le montage d'actions de prévention à l'attention des usagers de deux-roues. Un chargé de mission régional peut également venir en appui si besoin.

1.b. Les outils de la politique départementale de sécurité routière

Le **budget opérationnel 207 (BOP 207)** est un budget régional spécifiquement dédié à la sécurité routière. Il est attribué afin d'appliquer et mettre en place les mesures de la politique nationale de lutte contre l'insécurité routière. Il permet l'animation des réseaux des chefs de projet, des coordinateurs, des observatoires de sécurité routière et des chargés de mission de Sécurité Routière (CMSR). Une enveloppe est attribuée à chaque département de la région afin de décliner localement des actions destinées à mettre en œuvre pour réduire l'accidentalité.

Le **document général d'orientation (DGO)** est un outil de programmation départemental qui définit les orientations d'actions de sécurité routière à mener sur une période de cinq ans. C'est également un outil de mobilisation des acteurs locaux autour de l'objectif de réduire le nombre d'accidents et en intervenant sur l'ensemble des facteurs contribuant à la lutte contre l'insécurité routière. L'élaboration du **DGO 2023-2027** a été menée fin 2022 et début 2023, avec une forte mobilisation des acteurs locaux. Elle a permis d'identifier 4 enjeux majeurs pour le département et de définir 52 orientations d'actions, afin de renforcer la lutte contre l'insécurité routière. Le **DGO 2023-2027 a été co-signé, le 19 juillet 2023**, par Sylvie Feucher, préfète de l'Ariège, Christine Téqui, présidente du conseil départemental de l'Ariège, Norbert Meler, président de l'association des maires et élus de l'Ariège et Olivier Mouysset, procureur de la République.

Afin de mener à bien ces objectifs, les acteurs départementaux de la sécurité routière disposent d'un document annuel opérationnel : le **plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)** pour ce qui relève du **volet préventif**.

Le **PDASR** est un outil opérationnel qui regroupe l'ensemble des actions proposées par les partenaires locaux de la sécurité routière (services déconcentrés de l'État, les collectivités locales, les

associations, le réseau des intervenants de sécurité routière (IDSR)...). Son objectif est de **coordonner et d'œuvrer à la réalisation des actions de prévention liées à la sécurité routière effectuées dans le département**. Ces actions du PDASR se déclinent en deux catégories :

- actions bénéficiant d'une aide financière suite à appel à projets,
- actions bénéficiant d'un appui logistique ou humain, soit par le prêt de matériel, la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière ou par la remise de supports.

En parallèle, le plan départemental de contrôle routier (PDCR) définit périodiquement les orientations et priorités en matière de contrôles routiers effectués par les forces de l'ordre, en adéquation avec le DGO et l'accidentalité locale. Le PDCR coordonne la rationalisation et en optimisation des moyens matériels et humains des forces de l'ordre et la mise en œuvre de la réponse administrative et pénale.

1.c. Instances de pilotage de la sécurité routière

Pour le **PDASR**, le comité de pilotage, réuni 1 à 2 fois par an (en début d'année pour la validation du budget et des actions retenues pour l'année en cours / en fin d'année pour faire un bilan de l'année avant de lancer l'appel à projet pour l'année suivante) est présidé par le directeur de cabinet, et est composé d'un représentant :

- de la direction départementale des territoires,
- de la direction départementale de la police nationale,
- de la gendarmerie nationale,
- du service départemental d'incendie et de secours,
- du conseil départemental,
- de la direction interdépartementale des routes sud-ouest,
- de la direction des services de l'éducation nationale,
- de la délégation militaire départementale,
- de la DREAL (chargé de mission de mission sécurité routière).

Pour le **PDCR**, réuni 1 fois par an (au printemps pour le bilan de l'année précédente et définir la stratégie pour l'année en cours), le comité de pilotage est présidé par le directeur de cabinet et est composé d'un représentant :

- de la direction départementale des territoires,
- du tribunal de grande instance,
- de la direction départementale de la police nationale,
- de la gendarmerie nationale,
- du conseil départemental,
- de la direction interdépartementale des routes sud-ouest.

Un **comité de suivi des passages à niveau** est réuni tous les 2 ans, pour permettre un suivi de réalisation des diagnostics de sécurité et des travaux de sécurisation. Il est présidé par le directeur de cabinet, et est composé d'un représentant :

- de la direction départementale des territoires,
- du conseil départemental,
- de la direction interdépartementale des routes sud-ouest
- de la SNCF
- éventuellement du CEREMA

Certaines communes à enjeux peuvent être invitées à y assister. Dans tous les cas, les communes ayant sur leur territoire un ou des PN sont informées des décisions prises les concernant.

2- L'accidentalité du département

• Evolution du nombre d'accidents corporels, tués et blessés 2019-2023

Après une hausse constante du nombre des accidents corporels de 2018 à 2022 passant de 90 à 157 accidents, 2023 marque une baisse de 18 % par rapport à l'année précédente.

Le nombre de tués baisse de 10 par rapport à 2022 et est le moins élevé depuis 2015.

Comparés à la moyenne des 5 dernières années, en 2023, les accidents corporels, les tués et les blessés et les blessés hospitalisés sont en baisse de respectivement 9 %, 32 %, 15 % et 18 %.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023/2022	Évolution moyenne*
Accidents corporels	124	140	155	157	128	-18,5%	-9,1%
Tués à 30 jours	11	10	12	18	8	-55,6%	-32,2%
Blessés	168	210	218	213	165	-22,5%	-15,3%
BH**	81	62	73	79	58	-26,6%	-17,8%
Victimes graves***	92	72	85	97	66	-32,0%	-19,9%

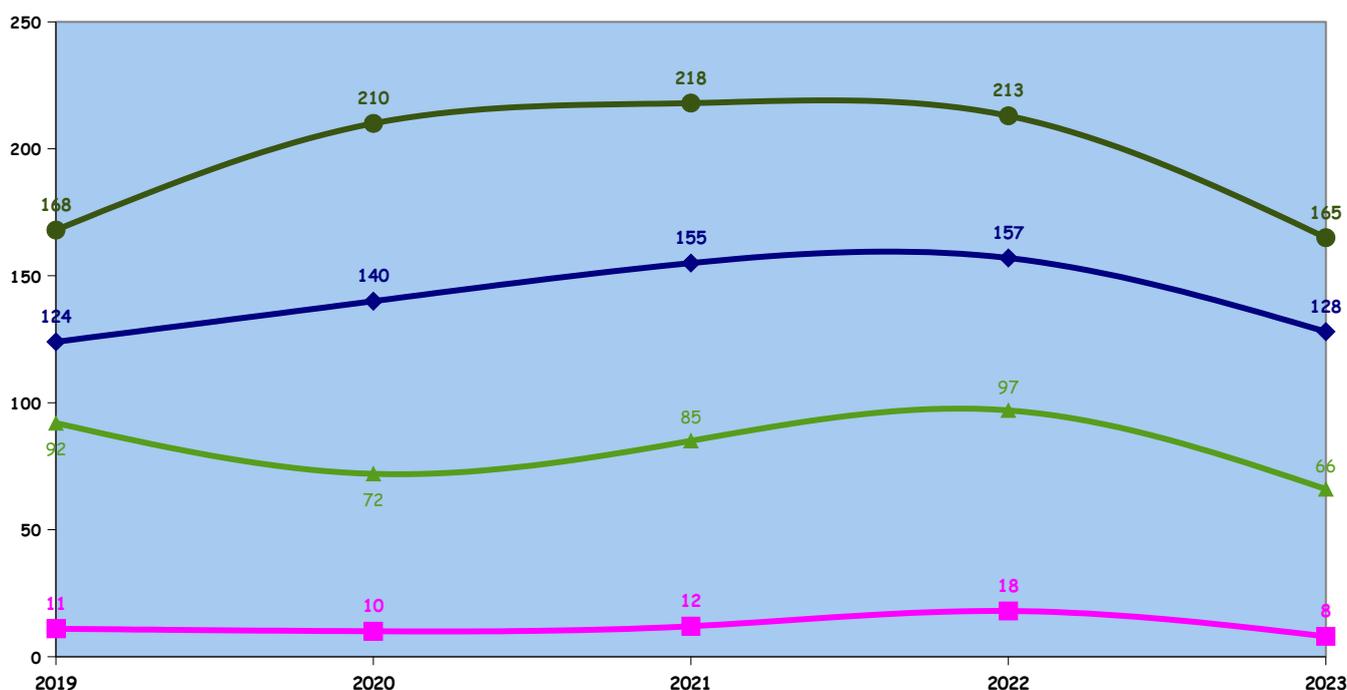
* comparaison des chiffres 2023 provisoires par rapport à la moyenne des 5 années (2019-2023)

** BH : blessés hospitalisés

*** Victimes graves : tués + BH

• Evolution des accidents corporels, tués et blessés pour la période 2019-2023

La tendance moyenne, pour la période 2019-2023 montre une légère hausse annuelle de 2,5 accidents corporels par an et de 0,2 tués par an. Le nombre de blessés diminue de 0,3 par an. Les victimes graves baissent également de 2,7 par an.



• **Accidentalité Occitanie – France métropolitaine (chiffres provisoires)**

La région Occitanie enregistre en 2023 une légère hausse des accidents corporels (+ 1 %) par rapport à l'année précédente et une baisse des tués (- 3 %).

La France métropolitaine enregistre une baisse de tous les indicateurs : les accidents corporels (- 2 %), les tués (- 3%) et les blessés (- 1 %).

Région Occitanie	Accidents	Tués à 30 jours	Blessés
Année 2022	3539	372	4533
Année 2023	3569	359	4531
Différence 2023/2022	30	-13	-2
Évolution 2023/2022	1%	-3%	0%

France métropolitaine	Accidents	Tués à 30 jours	Blessés
Année 2022	52380	3267	65430
Année 2023	51418	3170	64494
Différence 2023/2022	-962	-97	-936
Évolution 2023/2022	-2%	-3%	-1%

Les chiffres de l'accidentalité rapportés au nombre d'habitants placent l'Ariège au 10^o rang pour les accidents corporels avec 828 accidents corporels par millions d'habitants et au 3^o rang pour les tués avec 52 tués par million d'habitants.

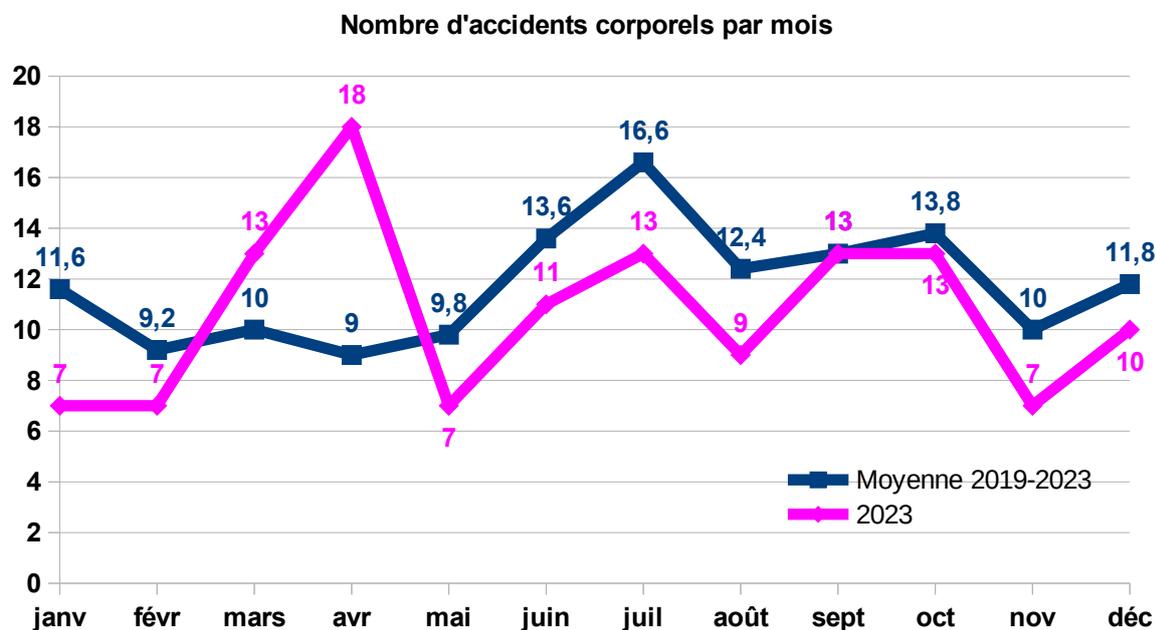
Département	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Blessés	Pop.totale en milliers d'habitants	Accidents corporels par million d'habitants	Tués à 30 jours par million d'habitants
09-Ariège	128	8	165	155	828	52
11-Aude	361	30	482	380	951	79
12-Aveyron	190	17	269	280	680	61
30-Gard	429	55	553	757	566	73
31-Haute-Garonne	535	50	655	1470	364	34
32-Gers	126	13	156	193	653	67
34-Hérault	658	71	829	1233	534	58
46-Lot	125	13	150	175	713	74
48-Lozère	70	11	73	77	913	144
65-Htes-Pyrénées	216	10	251	231	937	43
66-Pyr. orientales	378	34	492	491	770	69
81-Tarn	206	24	267	395	522	61
82-Tarn Garonne	147	23	189	266	553	86
Occitanie	3569	359	4531	6101	585	59
France Métropolitaine	51418	3170	64494	65447	786	48

Estimation population (résultats provisoires arrêtés fin 2022).

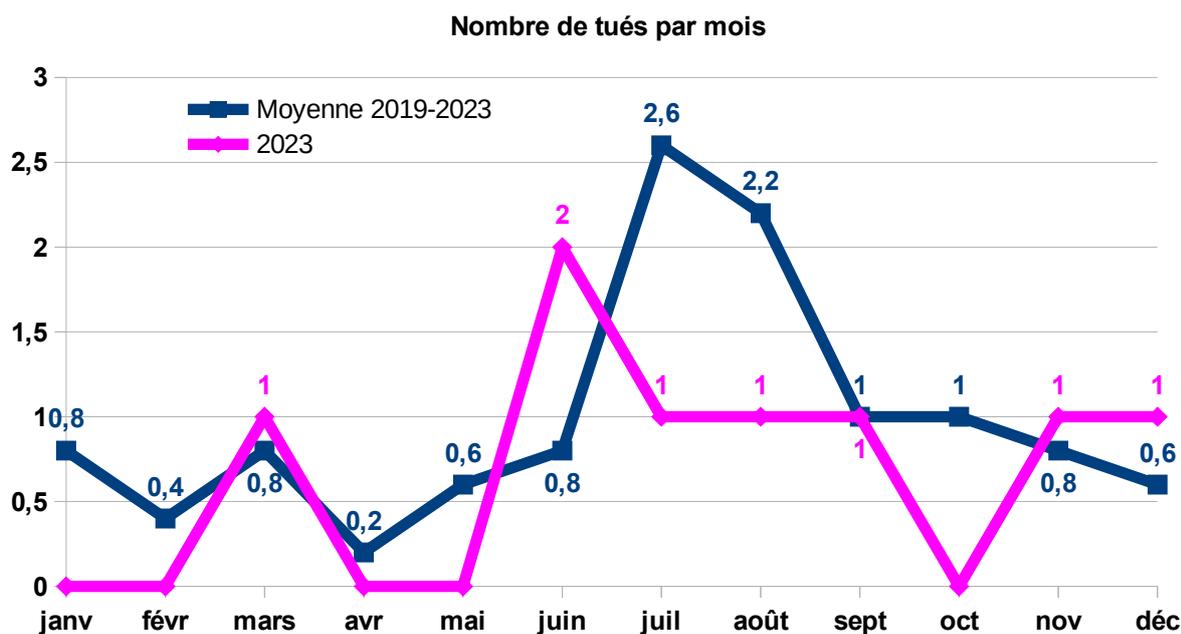
• Répartition des accidents, tués et blessés par mois (période 2019-2023)

Au total, la période 2019-2023 compte 704 accidents corporels. Les mois les plus accidentogènes, en moyenne sur les 5 dernières années, sont les mois allant de juin à octobre avec une pointe en juillet (16,6). Le mois où sont recensés le moins d'accidents est celui d'avril (9).

En 2023, le nombre d'accidents varie de 7 sur les mois de janvier, février, mai et novembre à 18 sur le mois d'avril.

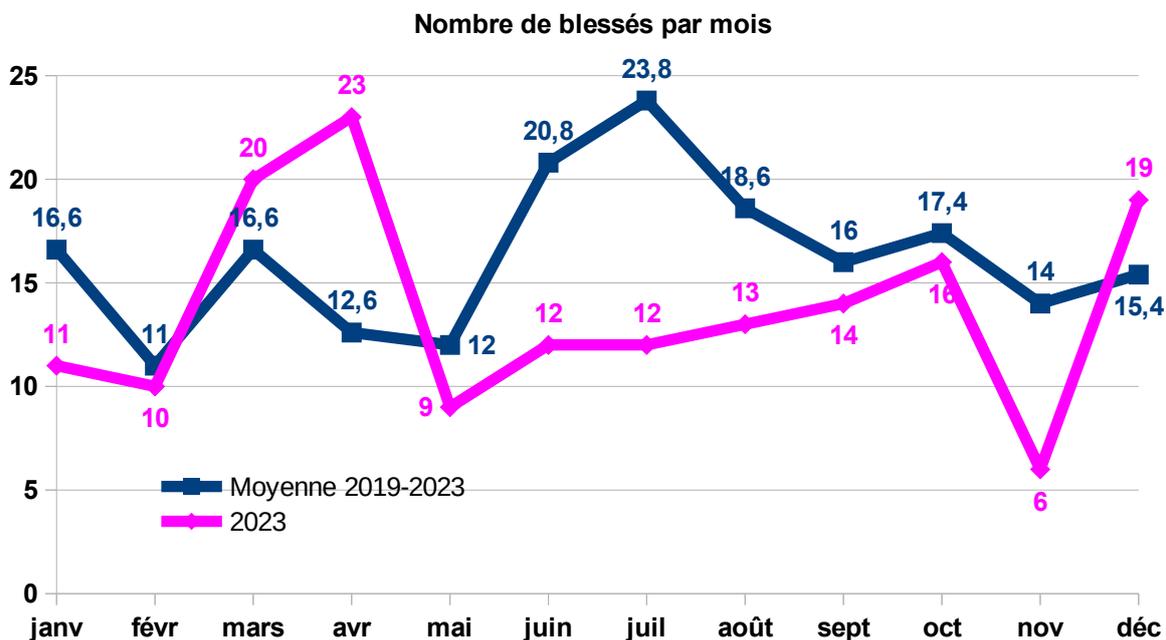


Le nombre moyen de tués varie de 0,2 pour le mois d'avril à 2,6 pour le mois de juillet. Toutefois, compte tenu des « petits » chiffres enregistrés en Ariège (59 tués répartis sur 5 ans), il n'est pas possible de tirer de conclusions concernant la saisonnalité des accidents mortels. En 2023, le mois de juin est le plus meurtrier avec 2 tués. Il n'y a pas eu de tués les mois de janvier, février, avril, mai et octobre.



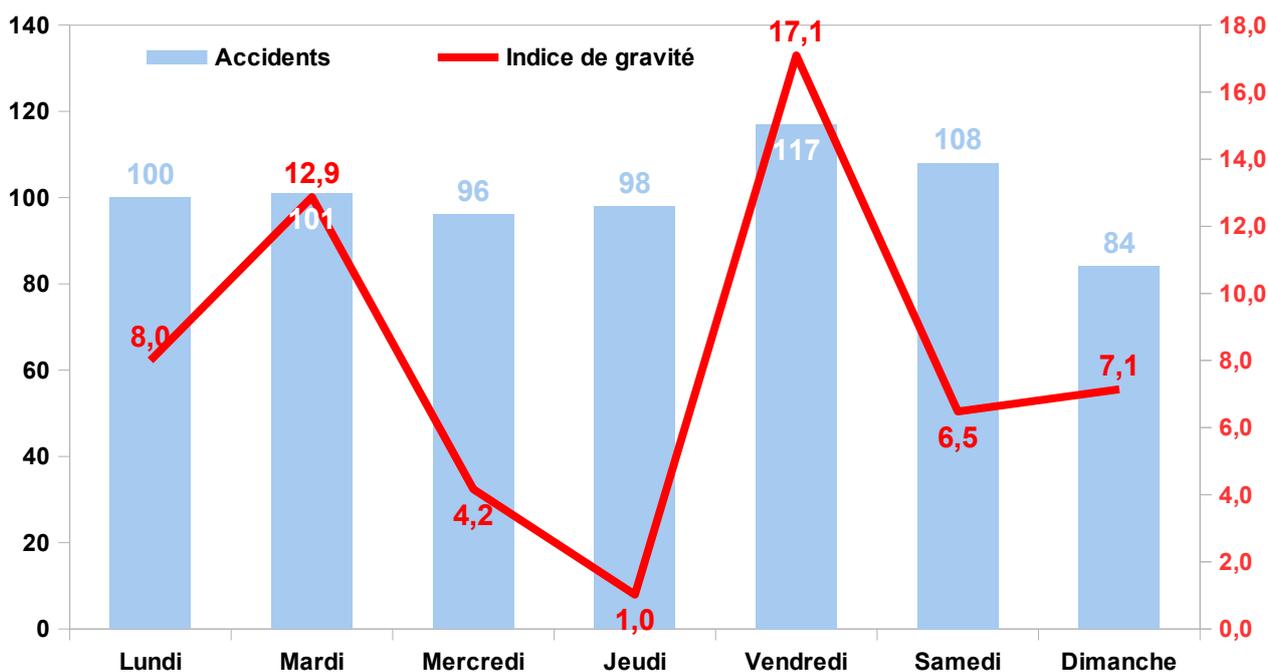
Durant la période 2019-2023, 974 blessés sont recensés. La répartition moyenne du nombre de blessés par mois montre de fortes variations avec 11 blessés au mois de février pour le minimum et 23,8 blessés au mois de juillet pour le maximum.

En 2023, les mois de mars, avril et décembre font apparaître un grand nombre de blessés.



• **Répartition des accidents et indice de gravité selon le jour (période 2019-2023)**

Sur la période 2019-2023, la répartition des accidents par jour est relativement homogène (comprise entre 84 et 108), mis à part les vendredis sensiblement plus accidentogènes (117 accidents). L'indice de gravité (nombre de tués pour 100 accidents) est plus élevé les vendredis (17,1) et dans une moindre mesure les mardis (12,9).

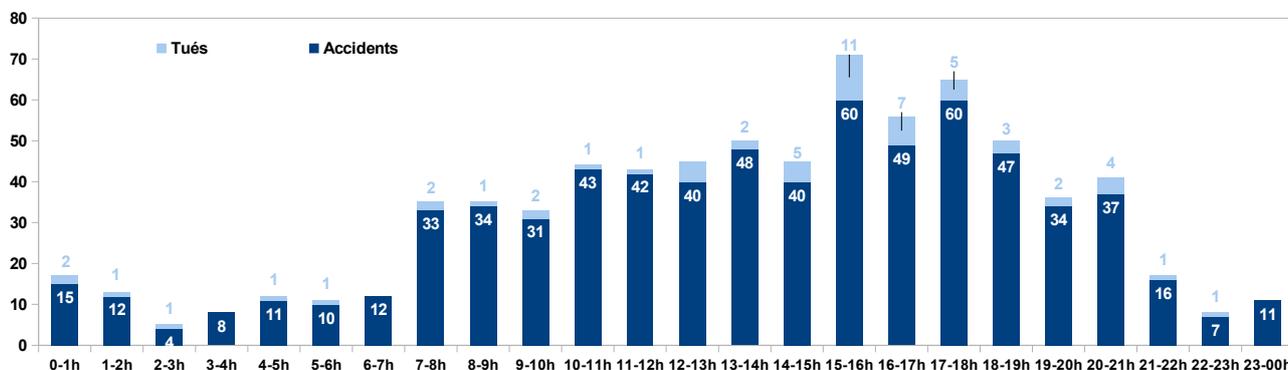


• Répartition des accidents et tués selon l'heure (période 2019-2023)

La plage 7 h - 21 h compte le plus d'accidents (entre 31 et 49 accidents par heure) avec 2 tranches horaires (15-16 h et 17-18 h) où le nombre d'accidents atteint 60. Entre 16 h et 18 h, on compte 108 accidents sur la période, soit 1/3 de la totalité des accidents corporels.

Le week-end, les créneaux horaires les plus accidentogènes se situent entre 12 h et 20 h.

1 accident sur 6 se produit la nuit entre 21 h et 7 h du matin (106 accidents corporels). 47 % des tués sont recensés dans les créneaux horaires entre 14 h et 18 h (28/59).

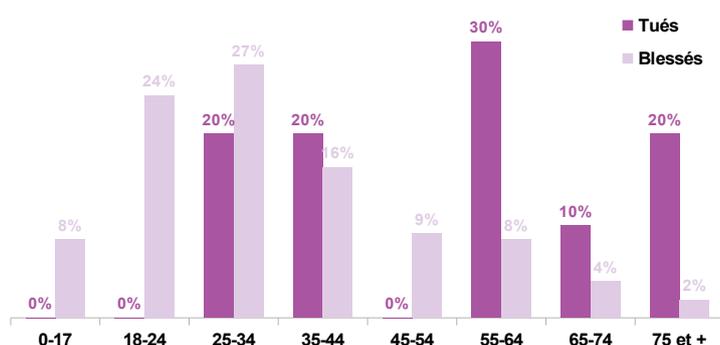


• Accidents corporels avec conducteur alcoolisé connu (période 2019-2023)

Sur la période 2019-2023, dans 102 accidents (sur un total de 704) un conducteur était alcoolisé. Ces accidents avec présence d'alcool représentent ainsi près de 14 % de la totalité des accidents sur cette période. 10 accidents mortels avec conducteur alcoolisé ont provoqué autant de décès. 152 personnes ont été blessées dans un accident avec conducteur alcoolisé, dont 50 hospitalisées. Dans 74 % des accidents avec conducteur alcoolisé, le taux d'alcool mesuré était supérieur à 0,8 g/l. Le nombre de victimes graves (tués, blessés hospitalisés) par accident est 1,5 fois plus élevé lorsque l'alcoolémie du conducteur est supérieure au taux délictuel (0,65 victimes graves par accident avec taux délictuel contre 0,44 avec taux infractionnel).

Conducteur avec d'alcool	Nb d'acc	%	Nb d'acc mortels	Nb de tués	Nb total de blessés	Dont BH
En infraction	25	25 %	2	2	54	9
En délit	75	74 %	8	8	94	41
Autres	2	2 %	0	0	4	0

Répartition des tués et blessés par tranche d'âge (accidents avec conducteurs alcoolisés)



Dans les accidents avec conducteur alcoolisé, 40 % des tués ont moins de 45 ans et plus de la moitié des blessés font partie des tranches d'âge allant de 18 à 34 ans.

Il n'y a pas de mortalité chez les plus jeunes (moins de 25 ans), qui représentent toutefois 32 % des blessés dans les accidents avec alcool.

La tranche d'âge la plus concernée par la mortalité est celle des 55-64 ans (1/3 des tués). La part des tués chez les plus de 75 ans représente 20 %.

• Répartition des accidents par type de réseau (période 2019-2023)

Le réseau autoroutier ariégeois qui représente seulement 16 km (0,8 % de la totalité du réseau) affiche l'indice de gravité le plus élevé (100) avec 1 seul accident sur cette période mais mortel. Toutefois ces « petits » chiffres ne permettent pas de tirer des conclusions du ratio qui en découle. C'est sur le réseau départemental (2669 km) qu'ont eu lieu 66 % des accidents avec, cependant, une gravité moindre (6,0) que sur les autres catégories de routes. Dans notre département, environ 1 accident sur 14 est mortel.

2019-2023	Nombre accidents	%	IG
Autoroute	1	0,1	100,0
R.N.	107	15,2	13,1
R.D.	467	66,3	6,0
V.C. et autres	129	18,3	6,2
Totalité des accidents sur la période	704	100,0	7,2

Remarque ; un même accident peut être comptabilisé sur plusieurs réseaux (notamment en cas de localisation en intersection)

• Les 10 sections les plus meurtrières (période 2018-2022)

Sur la période 2018-2022, 18 personnes ont perdu la vie sur la RN 20 (29 % de la totalité des tués) dont 17 sur la section située au sud du tunnel de Foix. 3 des 10 sections les plus meurtrières sont d'ailleurs recensées sur cette portion sud de la RN 20.

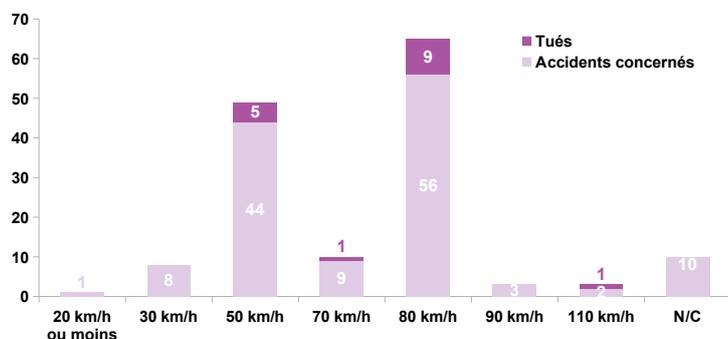
Concernant le réseau départemental, 9 tués sont recensés sur les 5 sections de RD 117 dont 3 tués entre Lavelanet et Saint-Paul-de-Jarrat (dans 1 même accident), 2 tués entre Saint-Girons et la limite de la Haute-Garonne et 2 autres entre Foix et Castelnaud-Durban. 2 personnes ont été tuées sur la RD 119 entre Mirepoix et Pamiers et 1 sur la RD 919 entre Pailhès et Foix.

Ces 10 sections représentent 46 % des tués sur le département (29/63).

Réseau	Section	Tués/10 km
RN20	Tarascon (giratoire Arignac) - Ax-les-Thermes (giratoire RN20/D613)	5,00
RD117	Lavelanet - St Paul-de-Jarrat (giratoire La Charmille)	1,52
RN20	Foix (tunnel tête sud) – Tarascon (giratoire fin 2x2)	1,48
RD117	Saint-Girons - Limite Haute-Garonne	1,31
RN20	Ax-les-Thermes (giratoire RN20/D613) – Tunnel du Puymorens (plus RN320)	0,91
RD119	Mirepoix (giratoire D119/625) – Pamiers (giratoire entrée est)	0,91
RD117	Foix – Castelnaud-Durban	0,91
RD117	Limite Aude - Lavelanet	0,77
RD919	Pailhès – Foix (giratoire entrée nord)	0,53
RD117	Castelnaud-Durban - Saint-Girons	0,45

• Les accidents corporels avec facteur vitesse excessive ou inadaptée

La vitesse influe à la fois sur la capacité du conducteur à s'adapter aux situations rencontrées, sur la genèse de l'accident et sur sa gravité lésionnelle. Malgré les progrès techniques, les véhicules ne sont pas conçus pour résister aux chocs à grande vitesse (au-delà de 55 km/h lors de l'impact). Les équipements, ceintures ou airbags, et l'absorption d'énergie par la déformation du véhicule ne suffisent pas à protéger les organes internes du corps humain. La plupart des accidents mortels pour les occupants de véhicules de tourisme se produisent à des vitesses résiduelles (après freinage) comprises entre 40 et 80 km/h.

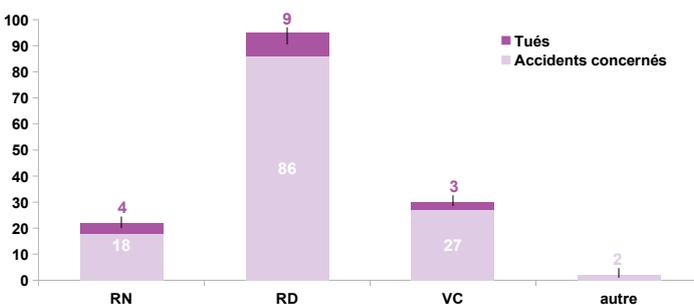


Pour la période 2019-2023, le facteur « vitesse excessive ou inadaptée » apparaît dans 18 % des accidents corporels (128/704).

Ce facteur est constaté dans 29 % des accidents mortels (15/51). Il intervient plus souvent sur les routes où la vitesse maximale autorisée est limitée à 80 km/h* (44 %) et à 50 km/h (34 %). C'est sur ce type de routes que sont recensés le plus de tués (14/16).

Les accidents avec le facteur « vitesse excessive ou inadaptée » se produisent dans 67 % des cas sur RD (86/128) et représentent 56 % des tués (9/16).

Le reste des accidents se produit, pour l'essentiel, sur les RN et les VC dans des proportions moindres (33 %). Le réseau RN représente seulement 91 km et le réseau communal est concerné par bien moins de trafic que le réseau départemental.



• Le coût de l'insécurité routière

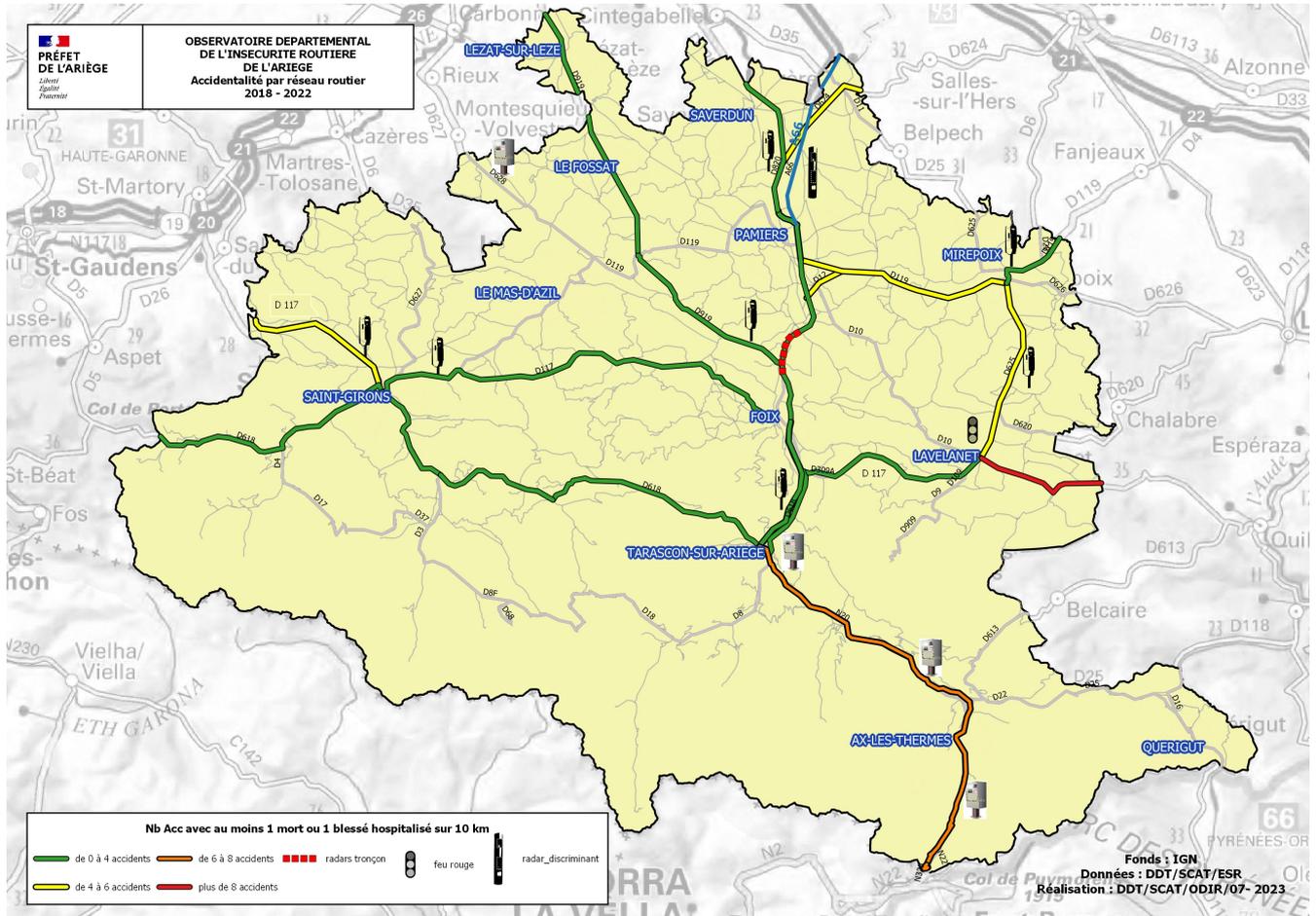
Le coût de l'insécurité routière est établi en prenant en compte les coûts marchands directs (frais médicaux, coûts matériels et frais généraux), les coûts marchands indirects (perte de productions futures, temporaires et potentielles de la descendance potentielle des accidentés) et les coûts non marchands fondés sur la jurisprudence des compagnies d'assurance (préjudice moral...).

Les valeurs tutélaires de l'insécurité routière évoluent selon le PIB par habitant et sont actualisées chaque année. Elles s'élèvent en 2022 à :

- 3,792 millions d'euros pour une personne tuée,
- 474 005 euros pour un blessé hospitalisé plus de 24 heures,
- 18 960 euros pour un blessé léger,
- 5 814 euros pour les dégâts matériels (accident matériel ou corporel).

En 2023, le coût de l'insécurité routière sur le département hors dégâts matériels est ainsi estimé à 31 millions d'euros (- 71 % par rapport à l'année précédente).

• Carte des réseaux selon leur accidentalité



3- Le réseau routier

Le réseau routier départemental est constitué de 6 081 km répartis comme suit :

- 16 km d'autoroute (A 66),
- 91 km de routes nationales (RN 20, 22 et 320),
- 2 667 km de routes départementales,
- 3 307 km de voies communales.

Comme indiqué dans la partie précédente, la carte de l'accidentalité par réseau, pour la période 2018-2022, fait apparaître un secteur en rouge où la densité d'accident est plus importante (secteur comprenant un nombre d'accidents avec au moins 1 tué ou 1 blessé hospitalisé supérieur à 8 sur 10 km) :

- une section de la RD 117 entre Lavelanet et la limite de l'Aude.

Le secteur apparaît en orange (secteur comprenant un nombre d'accidents avec au moins 1 tué ou 1 blessé hospitalisé compris entre 6 à 8 sur 10 km)

- une section de la RN 20 entre Tarascon-sur-Ariège et la limite de l'Andorre.

Les autres secteurs sont en jaune ou en vert (moins de 6 accidents avec au moins 1 tué ou 1 blessé hospitalisé sur 10 km).

La RN 20 est très fréquentée en raison notamment, pour la partie sud, du lien économique avec l'Andorre. Le trafic moyen journalier annuel (en 2022) au niveau de la commune de Montgailhard, atteint quasiment les 20 000 véhicules/jour et au niveau de Les Cabannes presque 10 000 véhicules/jour. En période estivale, le trafic des véhicules augmente sensiblement (au niveau de Montgailhard en moyenne 25 000 véhicules/jour au mois d'août et au niveau de Les Cabannes environ 14 000 véhicules/jour). Celui des deux-roues motorisés n'échappe pas à la règle. Au sud d'Ax-les-Thermes, la configuration de cette route d'altitude, sinueuse et à forts dénivelés par endroit, n'offrant que très peu de visibilité pour permettre le dépassement, est de nature à favoriser le non-respect de la réglementation.

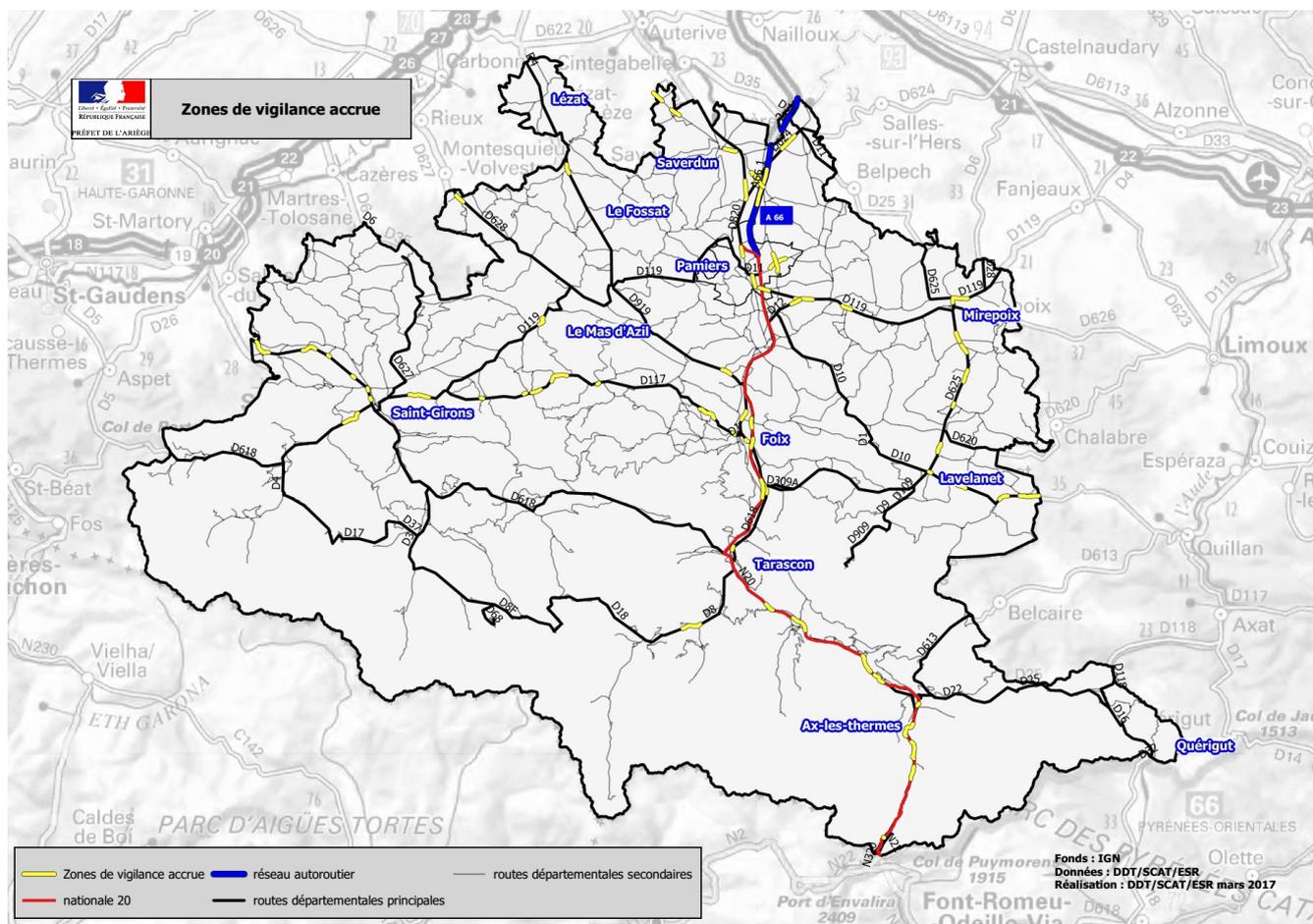
Il est donc important de porter une attention particulière pour ce qui concerne les contrôles sur cette portion de route.

En 2011, la DSR a demandé aux départements de définir des zones de vigilance accrue (ZVA) afin d'étendre l'information utile mise à disposition des usagers de la route, en alimentant les dispositifs d'aide à la conduite et à la navigation qui se généralisent dans les véhicules. En effet jusqu'alors, ces dispositifs ne signalaient que les zones où étaient implantés les radars.

En concertation avec les partenaires (gestionnaires de voirie et forces de l'ordre), 62 ZVA ont été recensées dans le département : 12 concernaient les sites avec radars automatiques, 5 les zones d'accumulation d'accidents corporels (ZAAC) connues à l'époque, et 45 autres zones. Ces zones ont été identifiées selon des critères d'objectivation du risque routier (signalisation de danger, limitation de vitesse, accidentalité spécifique,...) et cartographiées.

Afin de consolider ce recensement avec les usagers de la route, ces ZVA ont été discutées et validées le 9 octobre 2012 en commission départementale de sécurité routière (commission composée de représentants de l'administration, de représentants d'élus départementaux et communaux, de

représentants des organisations professionnelles et des fédérations sportives et de représentants des associations d'utilisateurs).



Le travail effectué en 2011 et 2012 a servi de base pour répondre à une commande de la préfète, en 2016, de recenser les secteurs routiers dangereux du département afin d'en améliorer la sécurité. Les secteurs, ainsi identifiés en concertation avec les gestionnaires de voirie et les forces de l'ordre ont été présentés et discutés avec les partenaires en pôle départemental sécurité routière, dans l'objectif notamment, de déterminer les secteurs à sécuriser en priorité. Certains ont été traités (aménagement de giratoire, allongement de bretelle d'accès, changement de priorité, mise en place de systèmes de retenue, positionnement de radars pédagogiques, amélioration de la visibilité, renforcement de la signalisation...). D'autres font l'objet de projets d'aménagement. Des secteurs ont été traités suite à 2 accidents mortels, 1 suite à un accident corporel.

Le 1er juillet 2018, l'Etat, sur proposition du comité des experts du conseil national de sécurité routière, a fixé la vitesse maximale autorisée sur les routes, sans séparateur à 80 km/h, en cohérence avec leur niveau de sécurité. Un amendement de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) donne la possibilité aux présidents des conseils départementaux et aux préfets de soumettre une demande pour modifier la vitesse maximale sur les routes départementales, et la porter à 90 km/h sous certaines conditions. En Ariège, aucune mesure de ce type n'a été prise. Un rapport du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) de juillet 2020 démontre l'impact de la mesure sur la mortalité au niveau national. Ce document fait état d'une baisse de 12 % du nombre de tués sur le réseau considéré, réseau « hors autoroute » et « hors agglomération », par rapport au reste du réseau routier français (avec une estimation de l'erreur de 3,6 %).

4- Le document général d'orientation 2023-2027

Le document général d'orientation 2023-2027 pour la sécurité routière est le document de référence pour la politique de sécurité routière en Ariège. Il définit les priorités d'interventions pour les pouvoirs publics et pour l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'insécurité routière.

Le document général d'orientation, fruit d'un travail collectif et concerté entre tous les partenaires de la sécurité routière (services de l'État, services du conseil départemental de l'Ariège et des collectivités territoriales, élus, associations œuvrant dans le domaine de la sécurité routière ou partenaires, représentants d'entreprises et bénévoles) a été co-signé le 19 juillet 2023 par Sylvie Feucher, préfète de l'Ariège, Christine Téqui, présidente du conseil départemental de l'Ariège, Robert Meler, président de l'association des maires et élus de l'Ariège et Olivier Mouysset, procureur de la République.

Ce document précise notamment les **4 enjeux prioritaires** en matière de sécurité routière pour le département de l'Ariège :

- les **deux-roues motorisés**,
- les **conduites à risques** : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone principalement),
- les **nouveaux modes de mobilité dite « douce »** : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche,
- le **risque routier professionnel**.

Les **52 orientations d'actions** relatives à ces enjeux sont déclinées annuellement en actions concrètes à mener dans le cadre notamment du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, pour ce qui concerne les domaines « Amélioration de la connaissance », « Éducation – Sensibilisation – Formation – Information », « Infrastructure », « Contrôle-Sanction ».

4.a. Domaine « Amélioration de la connaissance »

• 7 orientations d'actions dont 3 communes aux 4 enjeux

Enjeu « les deux-roues motorisés », « les conduites à risques », « les nouveaux modes de mobilité dite douce », « le risque routier professionnel »

- amélioration de la géolocalisation des accidents (coordonnées GPS, fiabilisation par le conseil départemental...) et du recueil des données relatives aux véhicules et aux usagers impliqués (lieu de résidence, motif de déplacement...),
- améliorer la connaissance des vitesses pratiquées en circulation (via l'utilisation des données de véhicules flottants -FCD- et via les données du conseil départemental sur les trafics et vitesses, avec discrimination PL / VL / 2RM et vélos) et lors des accidents (ordinateur de bord des véhicules accidentés),
- réunir, systématiquement, la commission d'investigation accident (CIA), pour les accidents mortels afin de partager une analyse « à chaud » des facteurs ayant conduit à l'accident avec les différents intervenants.

Enjeu « les deux-roues motorisés »

- expertiser certains itinéraires accidentogènes (RD 628 Sabarat - limite Haute-Garonne, sud RN 20...).

Enjeu « les conduites à risques »

- mobiliser les spécialistes en comportement des jeunes et seniors, pour mieux comprendre les ressorts des conduites à risques.

Enjeu « le risque routier professionnel »

- améliorer la connaissance sur les accidents de trajet domicile travail et trajet professionnel (renseignement du motif du trajet par les FSI),
- promouvoir la réalisation de diagnostics de l'accidentalité par entreprise ou secteur d'entreprises pour détecter d'éventuelles problématiques spécifiques (faits par la CARSAT et CPAM, pour partager cette connaissance).

4.b. Domaine « Éducation – Sensibilisation – Formation – Information »

• 25 orientations d'actions

Enjeu « les deux-roues motorisés »

- reconduire chaque année dans la mesure du possible des actions du type « Journée sécurité moto » et « Virolos ». Ce genre d'actions permettent de toucher un grand nombre de motards, et de les sensibiliser à la vulnérabilité des usagers de 2RM et la nécessité d'éviter le sur-risque (alcool, vitesse, comportements...), à la sécurité en conduite (angles morts, position, trajectoire...), à l'entretien du véhicule et au port des équipements de protection individuelle obligatoires (casque, gants) et facultatifs (vêtements renforcés, airbag...),
- conforter et animer le réseau des « relais motard » (point d'information dans un commerce, avec du matériel à disposition des motards pour regonfler une roue,...) sur les itinéraires fréquentés par les deux-roues motorisés (Couserans, Pays d'Olmes et Basse-Ariège) et mobiliser les vendeurs de deux-roues motorisés et équipements pour sensibiliser également les motards à la sécurité routière,
- proposer des actions dans le cadre des manifestations organisées par les clubs moto (Pays d'Olmes, Seix et Pamiers), le Motor Show (1 fois par mois) et les concessionnaires (portes ouvertes) du département,
- réaliser des actions à destination des conducteurs de cyclomoteurs (connaissances théoriques et pratiques, sensibilisation sur le débridage...) en valorisant les conduites responsables et les sensibiliser au port des équipements de sécurité,
- mobiliser les jeunes pour être acteurs d'actions de prévention ciblant les jeunes – Mobiliser les établissements scolaires, pour que leurs élèves (dont usagers de deux-roues motorisés) soient régulièrement sensibilisés aux enjeux de sécurité routière – S'efforcer de toucher les parents, via les associations de parents d'élèves et les CESC (Comités d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté),
- renforcer la communication sur les réseaux sociaux, dont celle à l'attention des usagers de deux-roues motorisés.

Enjeu « les conduites à risques »

- réaliser des campagnes de communication (en relais des campagnes nationales) sur les conduites à risque (alcool, drogues, vitesse, distracteurs au volant...),
- sensibiliser les organisateurs d'événements festifs et sportifs (communes, associations, clubs sportifs...) sur les risques liés à la consommation d'alcool et/ou drogue au volant et chez le piéton ; promouvoir la vente de boissons non alcoolisées et/ou le principe du conducteur sobre désigné (SAM) et/ou la mise en place de transports pour le retour à domicile (navette, taxis gratuit ou tarif modéré, co-voiturage avec conducteur volontaire...),
- faire connaître aux Policiers et Formateurs Anti-Drogues (PFAD), aux Formateurs Relais Anti-Drogues (Gendarmerie) et aux Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) l'outil « drogue » développé au niveau régional (site internet et application pour smartphone et tablette) pour leur permettre d'en parler lors des actions de prévention sécurité routière (tous publics) ; envisager des interventions communes ; informer sur les effets de la consommation d'alcool et de drogues (effet sur champ visuel, temps de réaction, réflexes...) et les risques associés,
- sensibiliser les conducteurs sur les notions de freinage et de distance de sécurité et les usagers sur les conséquences de vitesses inadaptées (une vitesse inadaptée est aussi grave qu'un excès de vitesse et plus difficile à appréhender) ; communiquer sur l'aspect illusoire des gains de temps sur un trajet par rapport aux risques encourus avec une vitesse excessive ; promouvoir l'éco-conduite (conduite apaisée / vitesse),
- sensibiliser les parents (via les associations de parents d'élèves notamment) à montrer l'exemple afin de bannir l'utilisation du téléphone au volant pour les générations futures de conducteurs (au même titre que mettre la ceinture ou être courtois),
- favoriser les témoignages d'usagers correspondant à la cible (des jeunes pour parler aux jeunes, etc...).

Enjeu « les nouveaux modes de mobilité dite douce »

- réaliser des campagnes d'information sur le thème du partage de la rue / route,
- sensibiliser les piétons, les cyclistes sur leur propre comportement, leur responsabilité et les sanctions encourues,
- proposer des actions dans le cadre des grandes manifestations (Tour de France, Ariégeoises, Tour d'Occitanie, Casartelli...), mobilisant un grand nombre de cyclistes et s'appuyer les clubs vélos pour sensibiliser ces usagers,
- s'appuyer sur les clubs de course à pied / trail pour sensibiliser leurs adhérents au partage de la route,
- inciter les cyclistes et piétons à porter les équipements de sécurité et à être visibles (port de vêtements clairs et d'équipements rétro-réfléchissants (brassards, gilet haute visibilité, parapluie...), communiquer notamment au passage à l'heure d'hiver,
- améliorer les connaissances pour circuler en sécurité (code de la route, partage de la route et de la rue, risques en circulation urbaine...), notamment dans les écoles / établissements d'enseignement via le « permis piéton » ; enseigner à circuler à vélo en sécurité (pistes vélo, rallyes...) via le déploiement du « Savoir Rouler à Vélo »,
- mettre en place des actions spécifiques vers les seniors, en s'appuyant sur les clubs seniors,
- former les policiers municipaux à la thématique « piéton/cycliste » afin qu'ils puissent sensibiliser ces usagers autour des écoles, en agglomération plus largement (usage des passages piéton, circulation sur trottoir,...),
- sensibiliser les aménageurs et les gestionnaires d'infrastructures aux risques spécifiques encourus par les usagers vulnérables.

Enjeu « le risque routier professionnel »

- sensibiliser les entreprises (et entrepreneurs indépendants) sur les risques routiers et les inciter à s'engager en faveur de la sécurité routière de leurs salariés, notamment au travers de la signature de la charte nationale « 7 engagements pour une route plus sûre » ; chercher des relais institutionnels (CMA, U2P, CAPEB...) pour démultiplier cette sensibilisation des entreprises / entrepreneurs indépendants et relancer le « club SR entreprises » pour favoriser le partage de bonnes pratiques ; inciter les entreprises : à réaliser un plan de prévention du risque routier (PPRR) ou prendre en compte ce risque dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), à promouvoir les alternatives au déplacement en voiture (transport en communs, non déplacement : conférence tel, visio, télétravail...), à sensibiliser / former leurs salariés exposés à un risque spécifique (ex « conduite hivernale », fatigue avec horaires décalés) et à assurer un suivi de l'entretien des véhicules d'entreprise...
- sensibiliser de la même manière les administrations (services de l'État, collectivités locales et services rattachés...) : évaluation et prise en compte du risque routier (PPRR ou DUERP), sensibilisation / formation des employés, développement des alternatives au déplacement...
- mobiliser les lycées professionnels, les centres de formation d'apprentis (CFA / Purple) et de formation pour adultes (Centre universitaire), pour une information / sensibilisation des apprentis et des entreprises qui les emploient,
- sensibiliser les employeurs et référents en entreprise aux risques liés à la conduite avec un téléphone portable.

II- Le plan départemental d'actions de sécurité routière 2024

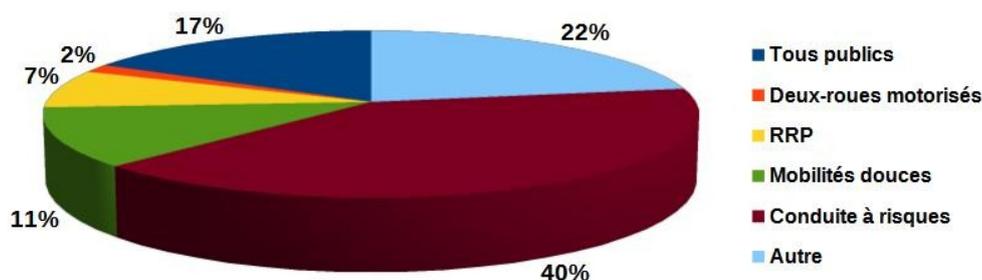
I- Le bilan du PDASR 2023

La dotation pour 2023 s'élevait à **58 844 €**. Le comité de pilotage du 4 avril 2023 avait retenu **25 actions** sur les 26 examinées : 19 ont bénéficié d'une subvention pour un montant de 31 683 €, 6 ont été réalisées en régie pour un montant de 2 810 €.

12 000 € supplémentaires ont été accordés par le ministère pour l'organisation des **états généraux de la sécurité routière**. Dans ce cadre, 2 tables rondes ont été organisées sur les thèmes « Comprendre les conduites à risques » et « Optimiser la politique de sécurité routière », avec un focus sur les publics jeunes et les seniors.

Une somme de **10 320 €** a été restituée à l'issue de l'exercice comptable.

• Répartition par enjeux (actions du PDASR)

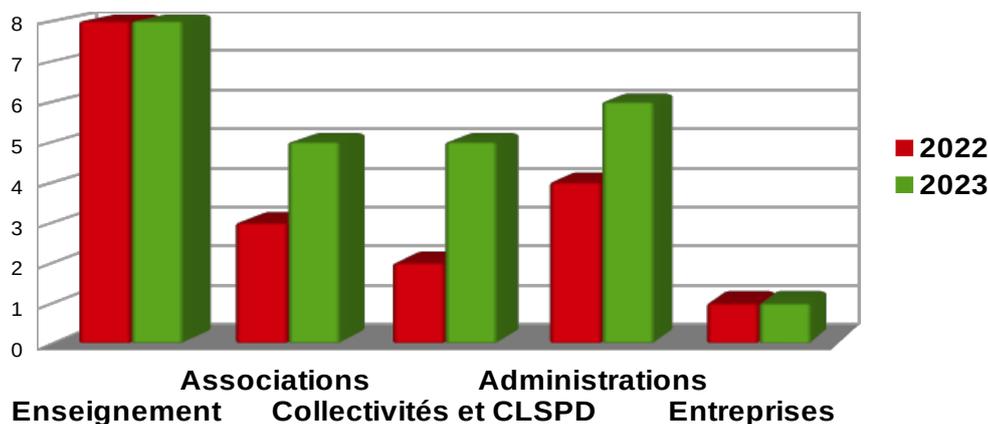


Autres : travaux en régie, achats, frais IDSR...

Une action porte généralement sur plusieurs enjeux (différents usagers et modes de déplacements ciblés), avec généralement les conduites à risques en sujet principal.

• Répartition par porteurs de projets (actions du PDASR)

Porteurs de projets PDASR (nombre d'actions)



Depuis la crise sanitaire, les acteurs locaux peinent à se remobiliser pour monter des actions de prévention sécurité routière. Par rapport à l'année précédente, 2023 a été marquée par une implication plus importante des associations, des collectivités locales et administrations.

• **Bilan financier des crédits PDASR 2023**

	prévu	payé	Reliquat
Actions SR	34 493,09	34 428,97	64,12
Charges fixes	1 317,90	1 317,89	0,01
AGIR + Frais déplacements	843,81	927,23	-83,42
Achats	4 712,24	4 712,24	0,00
LABEL VIE	0,00	0,00	0,00
Unité Accueil Victimes	9 000,00	9 000,00	0,00
Autres dépenses	10 156,00	10 156,00	0,00
Total	60 523,04	60 542,33	-19,29

DOTATION	60 844,00
-----------------	------------------

En complément des actions portées par les acteurs locaux et subventionnées, la dotation 2023 permet d'indemniser les IDSR (Intervenants Départementaux de Sécurité Routière – bénévoles mobilisés dans le cadre du programme AGIR), d'acheter ou entretenir du matériel utilisé pour les opérations de prévention et de subventionner l'Unité d'Accueil des Victimes à hauteur de 9000 €.

2- La procédure d'appel à projets

2.a. Les porteurs de projets

Les projets d'actions de prévention de sécurité routière peuvent être portés par des associations, des collectivités locales, des CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance), des administrations, les établissements scolaires, des entreprises...

Les projets proposés doivent correspondre aux enjeux et orientations d'actions prioritaires définies dans le DGO 2023-2027 (voir partie I-4.b.) mais peuvent également aborder exceptionnellement d'autres enjeux.

L'aide apportée à leur réalisation peut être un financement partiel, la mise à disposition de matériel et éventuellement la mobilisation des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR).

2.b. Le calendrier

- Début décembre N-1 : appel à projets
- Fin janvier : date limite dépôt des dossiers
- Début février : notification des crédits
- Fin février : réunion du Pôle Compétence État pour validation des projets.
- Début mars : notification des décisions

Pour le PDASR 2024, les porteurs de projets ont, à l’instar des années précédentes, été incités à déposer leurs demandes en ligne par le biais du portail « demarches-simplifiees.fr ». Ainsi et ce pour la troisième année consécutive, toutes les demandes nous sont parvenues et ont été traitées directement en ligne via « demarches-simplifiées.fr ».

2.c. Les intervenants

Afin d’aider à la réalisation des actions, des interventions ponctuelles ou des ateliers peuvent être proposés pour étoffer les projets. Peuvent alors intervenir :

- Les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (bénévoles sécurité routière),
- Les forces de l’ordre (gendarmerie, police),
- Les associations,
- Le SDIS,
- Les professionnels : auto-école, médecins...
- ...

3- Le budget prévisionnel 2024

Le budget alloué au département pour l’année 2024, au titre du BOP 207 action 2, est de **71 086€**.

Le **comité de pilotage du PDASR réuni le 26 mars 2024** a validé la répartition suivante des crédits :

Postes de dépenses	Prévisionnel initial	Complément
Unité d'Accueil des Victimes	9 000,00	0,00
Charges fixes	1 200,00	0,00
AGIR	1 600,00	0,00
Actions sécurité routière – Label Vie	56 286,00	0,00
Achats	3 000,00	0,00
Total	71 086,00	0,00

En supplément des aides accordées pour la réalisation d’actions de prévention (subvention, charges fixes et matériel, indemnisation des frais des IDSR), une subvention de 9.000 € est accordée à l’**Unité d’Accueil des Victimes (UAV09)** située à Pamiers, à la Maison de la Sécurité routière. Cette subvention est attribuée à 3 associations sur la base d'une convention tripartite entre d'une part l’État,

d'autre part le CHIVA (Centre hospitalier intercommunal des vallées de l'Ariège) et les associations suivantes :

- ASJOA (Association de Soutien Judiciaire et d'Orientation de l'Ariège),
- ASDEA (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant aux Aînés de l'Ariège),
- CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).

Pour rappel, les missions auprès des victimes et ou familles de victimes de la route, confiées à l'Unité d'Accueil des Victimes au titre de la sécurité routière sont :

- assurer une prise en charge globale avec un examen médical et la rédaction d'un certificat circonstancié, et en orientant si besoin vers les services compétents,
- proposer après les soins, un soutien psychologique et orienter,
- favoriser l'information des victimes sur leurs droits et les orienter vers des acteurs pouvant les prendre en charge :

- ✓ information juridique : droit des victimes, procédures adaptées,
- ✓ orientation vers les services sociaux,
- ✓ information sur les structures associatives existantes.

4- Les moyens humains et matériels

4.a. Les moyens humains

En Ariège, la sécurité routière dispose d'une coordinatrice sécurité routière basée en DDT et chargée, notamment, de mettre en œuvre, suivre et évaluer le PDASR.

Elle peut s'appuyer pour remplir ses missions, sur les bénévoles du pôle d'appui régional.

Les réunions nationales et régionales « coordinateurs », ou encore le réseau en ligne avec la plateforme Hermès de la Délégation à la Sécurité Routière sont également des sources d'informations, d'échanges et de partages d'expériences intéressantes.

Les administrations et les collectivités territoriales sont régulièrement invitées à désigner un correspondant sécurité routière. En Ariège, plus de 170 collectivités ont un référent.

La sécurité routière ariégeoise peut également compter sur un réseau de 14 IDSR dont 1 chargé de mission deux-roues motorisé, sollicités régulièrement.

4.b. Les moyens matériels

Le matériel à disposition est le suivant :

- un simulateur de conduite automobile,
- un simulateur deux-roues motorisé,
- un pack prévention alcool,
- une valise alcool,
- simulateur de vieillissement et handicap,
- une tablette conduite-SMS

- un Escape-game
- un DVD du « Tribunal pas banal »
- des casques de réalité virtuelle (PMAIF)
- un kit de communication La Route Se Partage
- un barnum 3m x 3m
- des grilles de présentation,
- des présentoirs type « roll-up ou kakemono » sur divers thèmes (alcool, drogue, fatigue au volant, vélos, motos, téléphone...),
- des éthylo-tests,
- divers types de goodies,
- des tests code de la route
- de la documentation, films, affiches et flyers concernant diverses thématiques,
- ...

5- Les actions locales de sécurité routière pour l'année 2024

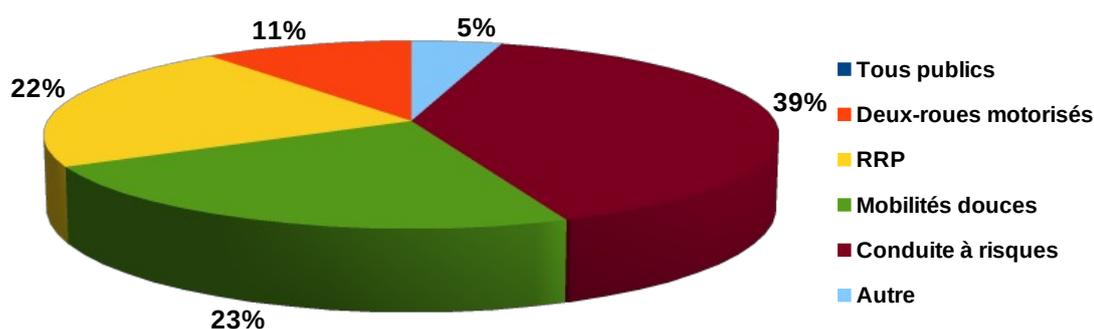
33 projets déposés via la plateforme "demarches-simplifiees.fr" ont été examinés par le comité de pilotage du PDASR, le 26 mars 2024 (détail en annexe).

Sur les 33 dossiers examinés, 1 n'était pas éligible à une subvention au titre du PDASR.

26 demandes bénéficieront d'une aide sous forme de subvention, 7 seront financées en régie.

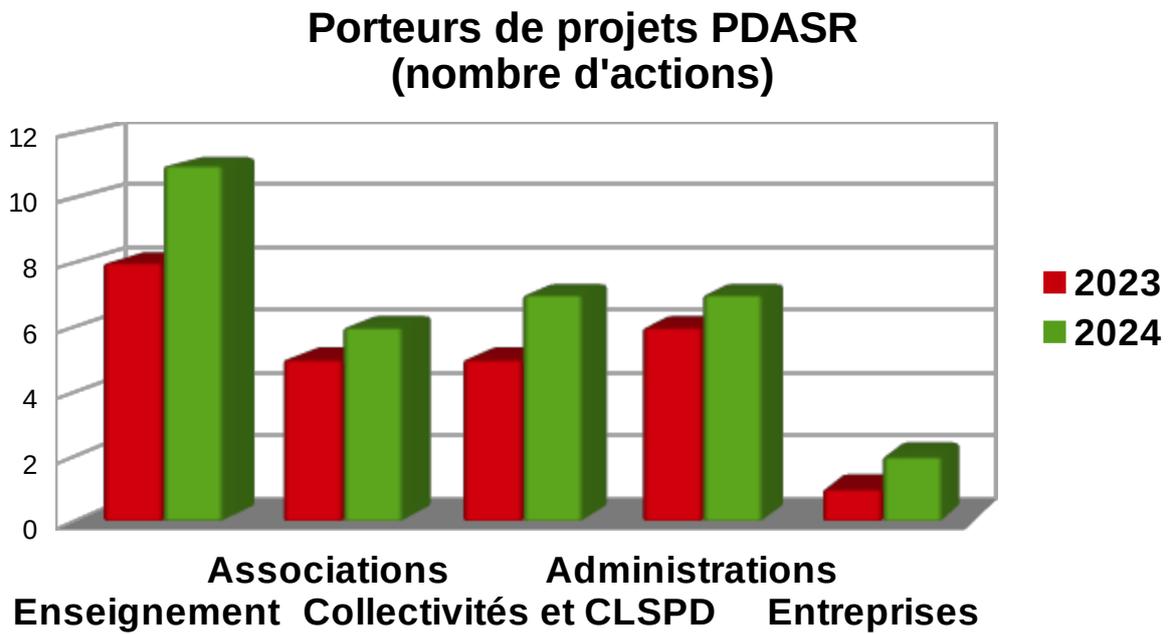
Le montant total des subventions attribuées aux porteurs de projets est de 45 678 €.

• Répartition par enjeux



Il est à souligner par rapport à 2023, un soutien plus important d'actions de prévention en lien avec les mobilités douces (en appui au déploiement du savoir rouler à vélo). Deux journées consacrées aux seniors se dérouleront en 2024. Aux traditionnelles journées Sécurité Motos et Virolos, consacrées aux 2RM, s'ajouteront deux reprises de guidons. L'activité du Club Entreprises et Sécurité Routière en Ariège, réactivé fin 2023, va se poursuivre en 2024.

• Répartition par porteurs de projets



Au niveau des porteurs de projets, il est à souligner une augmentation de leur nombre, tous types confondus (établissements d'enseignement, associations, collectivités, administrations et entreprises).

III- La politique de communication

1- Communiquer sur la mise en oeuvre du PDASR

L'élaboration, la mise en œuvre et les résultats du PDASR feront l'objet d'une médiatisation afin d'assurer auprès des différents acteurs et du grand public la transparence indispensable des principes, des objectifs et des modalités principales d'action contre l'insécurité routière. Cette communication contribue en outre à la sensibilisation de tous à la sécurité routière.

2- Communication auprès des acteurs et du grand public

Le PDASR est transmis pour information à la Délégation à la Sécurité Routière et il fait l'objet d'une communication aux partenaires locaux.

L'information du grand public se fera par voie de presse. À cet effet, la DDT, pour la partie coordination sécurité routière, transmettra à la préfecture, tous les éléments concernant les actions de prévention importantes ou innovantes réalisées dans le département et qui méritent d'être médiatisées.

Les nouveaux systèmes d'informations tels que Facebook, Tweeter ou le site internet des services de l'État représentent désormais des relais dont il est difficile de se passer pour toucher un maximum d'utilisateurs et impliquer ainsi chaque citoyen dans son rôle d'acteur de la cité et donc acteur de la sécurité routière. Leur utilisation, qui s'est intensifiée ces dernières années, devra se poursuivre.

3- Communication sur l'accidentologie départementale

Les chiffres mensuels et le bilan annuel seront publiés sur le site des services de l'État.

Une présentation semestrielle de l'accidentologie départementale sera réalisée par la préfecture aux médias.

IV- L'évaluation des résultats

- **Évaluation du plan départemental d'actions de sécurité routière**

Un bilan qualitatif, quantitatif et financier sera présenté au comité de pilotage une fois par an et ainsi que lors de la réunion annuelle commune IDSR – ODIR qui réunit les bénévoles de la sécurité routière et les membres de l'observatoire départemental de l'insécurité routière.

Au regard des évolutions de l'accidentologie, les orientations d'actions de sécurité routière pourront être revues pour agir plus efficacement en faveur de la baisse de l'accidentalité départementale.

• Compte-rendu du comité de pilotage du 26/03/2024



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service connaissance et animation territoriales

Affaire suivie par Stéphanie Gauthé

Tél : 05 61 02 15 03

Courriel : stephanie.gauthe@ariege.gouv.fr

Foix, le 28 mars 2024

Le préfet
aux membres du comité de pilotage
du PDASR

Liste in fine

Objet : Compte-rendu du comité de pilotage du PDASR 2024

Le COPIL PDASR 2024 s'est réuni le 26 mars à 14h00 sous la présidence de M. Guillaume Afonso, directeur de cabinet du préfet, chef de projet sécurité routière pour le département de l'Ariège, afin d'étudier les dossiers déposés au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2024.

Présents :

- M. Guillaume Afonso (directeur des services du cabinet, chef de projet sécurité routière)
- M. Laurent Fichet (DSDEN09)
- Capitaine Dominique Nicolas (gendarmerie EDSR09)
- M. Lionel Bineau (CM2RM)
- M. Philippe Roques (DIRSO)
- M. Olivier Hilaire (Conseil Départemental)
- Alfred Gomez (chef cellule éducation et sécurité routière)
- Mme Stéphanie Gauthé (coordinatrice SR)

Absents excusés : M. Jacques Lauga (DREAL)

Bilan PDASR 2023

Budget 2023

Le montant alloué pour le PDASR 2023 (BOP 207- action 2) : 70844€

La dotation initiale s'élevait à 58.844 € à laquelle sont venus s'ajouter 12.000 € pour l'organisation des EGSR (70844 €). Une somme équivalente à 10 % du montant initial et correspondant à 5.884 € a été « gelée » par la DSR. Le débloqué de la réserve est, entre autre, conditionné à une bonne consommation des crédits régionaux à la fin du mois de juin.

L'appel à projet avait été lancé pour la troisième année consécutive sur la plateforme « démarches-simplifiées » en décembre 2023.

26 demandes ont été enregistrées pour un montant de subventions sollicité à hauteur de 37.883€.

Une partie de l'enveloppe a été consacrée, à l'instar de chaque année, aux charges fixes (moto banalisée EDSR) et aux achats divers.

Une subvention de 9 000 € a été attribuée en 2023 pour le fonctionnement de l'Unité d'Accueil des Victimes.

Budget 2024

Le montant alloué pour le PDASR 2024 (BOP 207- action 2) : 71.086€

Cette année la DSR ne gèle pas de montant équivalent à 10 %.

33 demandes ont été enregistrées pour un montant de subventions sollicité à hauteur de **74.938€**.

Une partie de l'enveloppe sera consacrée aux charges fixes (moto banalisée EDSR + - 800€) et aux achats divers.

Une subvention de 9 000 € est proposée en 2024 pour le fonctionnement de l'Unité d'Accueil des Victimes, à l'instar des années passées.

Étude des demandes d'actions :

Le document général d'orientation 2023-2027 a été co-signé, le 19 juillet 2023, par Sylvie Feucher, préfète de l'Ariège, Christine Téqui, présidente du conseil départemental de l'Ariège, Norbert Meler, président de l'association des maires et élus de l'Ariège et Olivier Mouysset, procureur de la République.

Ce document précise notamment les 4 enjeux prioritaires en matière de sécurité routière pour le département de l'Ariège et 52 orientations d'actions qui en découlent :

- les deux-roues motorisés,
- les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (usage du téléphone principalement),
- les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche,
- le risque routier professionnel.

Les 52 orientations d'actions relatives à ces enjeux doivent être déclinées annuellement en actions concrètes à mener dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Sont principalement retenues les actions qui portent sur ces enjeux et orientations d'actions.

Toutefois des actions complémentaires peuvent néanmoins être proposées et soutenues dans la mesure du possible.

L'appel à projets a été envoyé le 01/12/2023 aux partenaires et mis en ligne sur le site des services de l'État.

La date limite initiale de dépôt avait été fixée au 5 février et seulement 11 dossiers avaient été déposés à cette date. Une prolongation jusqu'au 1 mars a été validée. Cette prolongation a permis le dépôt au final de 33 dossiers.

Présentation des actions

Ces 33 dossiers ont été reçus via la plateforme démarches-simplifiées. Les dossiers et budgets ont fait l'objet d'une présentation préalable au directeur de cabinet .

Chaque action est présentée au comité de pilotage (tableau joint) et les observations suivantes ont été faites :

2 ont fait l'objet d'une étude particulière des membres du COPIL PDASR :

Il s'agit de dossiers relatifs au Savoir Rouler à Vélo (SRAV) notamment pour la commune de Foix et la DSDEN qui sollicitaient des achats de vélos pour la réalisation du bloc 3 du SRAV. Il a été décidé de ne pas soutenir ces actions par le biais de subventions mais de leur préciser, qu'à la demande et sur présentation de devis/factures, ils pourront louer le nombre de vélos nécessaires pour les élèves n'en ayant pas lors de la réalisation de leurs actions.

Parmi les 33 projets, 1 ne fera pas l'objet d'une étude des membres du COPIL PDASR :

- Le Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises qui sollicitait une subvention relative à de la formation métier. Cette demande ne rentre pas dans la note de cadrage d'attribution des subventions au titre du PDASR. La demande n'a donc pas été étudiée.

Se rajouteront à ce budget les actions suivantes au cours de l'année 2024 :

- Le TDF, stand LRSP avec présence des IDSR

- Deux journées Sécurité routière Seniors (qui se sont déroulées à Tarascon sur Ariège et à Saint-Jean-du-Falaga les 19 et 21 mars 2024)

- Une journée SR pour les agents Pref/DDT avec atelier Escape Game et ateliers SR

- La journée de bilan ODIR/IDSR

- Une ou deux campagnes de communication seront peut-être envisagées avec la société SetImpact et avec pour thématique le TDF La Route Se Partage (juillet) et durant la semaine du Risque Routier au Travail (mai)

- L'UAV09 (Unité d'Accueil des Victimes de l'Ariège) sera quant à elle subventionnée à l'instar de chaque année à hauteur de 9.000€ par le biais d'une convention tri-partite entre l'État et l'ASJOA, le CIDFF et l'ADSEA.

Conclusion

- Tous les dossiers ont reçu un avis favorable des membres du COPIL pour être financés à hauteur des propositions émises par la coordinatrice.

La coordinatrice sécurité routière

S. GAUTHÉ

Membres du comité de pilotage :

- M. le directeur des services du cabinet – Préfecture de l'Ariège
- M. le directeur Départemental des Territoires de l'Ariège
- M. le directeur de la direction des routes départementales – Conseil départemental 09
- M. le chef du district sud – Direction Interdépartemental des Routes du Sud-Ouest
- M. l'inspecteur d'Académie 09
- M. le délégué Militaire Départemental 09
- M. le directeur du Service Départemental Incendie et Secours 09
- M. le chargé de mission deux-roues motorisé
- M. le commandant de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière 09

• Détails des actions de PDASR retenues par le comité de pilotage

PORTEUR du projet	Action Nouvelle	Partenaires	Titre de l'action	Enjeux	Public	Coût total action	Subvention accordée
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN DURROUX 1 AVENUE JEAN DURROUX 09000 FERRIERES-SUR-ARIEGE		Mars 2024 Lycée professionnel Jean Durroux	Action prévention routière public Lycée professionnel	Les jeunes. Les deux roues motorisées, Autres (préciser), L'alcool et/ou les stupéfiants	Élèves	2400	2400
VEL09 32 AVENUE DU GENERAL LECLERC 09000 FOIX		En novembre 2024, à l'entrée de l'hiver, lorsque les déplacements à vélo se font souvent en période nocturne. A plusieurs points stratégiques de la ville de Foix: Gare multimodale, voie partagée au niveau du pont vieux, halle aux grains, collège Lakanal, Lycée Gabriel Fauré ,centre universitaire à Montgauzy.	Campagne de sensibilisation des cyclistes aux dispositifs d'éclairage	Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel...)	Cyclistes, Tous publics	430	269
ASS DEP AMIS PAREN ENFAN ADULT INADAP SERVICES CENTRAUX SERVICES CENTRAUX 5 ROUTE DE GUILHOT 09100 BENAGUES		2 ou 3 octobre 2024	Prévention du risques routier professionnel	Le risque professionnel, L'alcool et/ou les stupéfiants	Actifs	8260	2750
COLLEGE VICTOR HUGO 6 RUE DU COLLEGE 09300 LAVELANET		Sur place, au collège Victor Hugo. Mars pour la préparation à l'ASSR. Pas de date précise encore définie pour les interventions, mai/juin normalement.	Collège Victor Hugo - Prévention sécurité routière 2024	Les jeunes. Les deux roues motorisées, L'alcool et/ou les stupéfiants	Élèves	2208	2208
COLLEGE LOUIS PASTEUR RUE JACQUARD BP 87 09300 LAVELANET		Sur place, au collège Louis Pasteur. Mars pour la préparation à l'ASSR. Pas de date précise encore définie pour les interventions, mai/juin normalement.	Collège Louis Pasteur - Prévention sécurité routière 2024	L'alcool et/ou les stupéfiants, Les jeunes. Les deux roues motorisées	Élèves	2208	2208
ASS DEP AMIS PAREN ENFAN ADULT INADAP SERVICES CENTRAUX PRAIRIE DU CHAPITRE BP 133 09104 PAMIERIS CEDEX	X	Ces actions seront menées en juillet 2024 sur nos établissements : - ESAT Industriel : 1 chemin de la prairie 09100 Pamiers - ESAT Agricole : ZI de Lachet 09210 Lezat sur Lèze	Prévention du risque routier pour des personnes en situation de handicap piétons et cyclistes	Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel...), Le risque professionnel	Jeunes (hors scolaire), Cyclistes, Piétons, Séniors	2960	2800
SAGE AUTOMOTIVE INTERIORS, FRANCE RUE DENIS PAPIN 09600 LAROQUE D'OLMES	X	A ce jour, nous avons pré-réservé les dates du 25 et 26/06/2024 auprès de Vigie Route Plus Sûre. Ces dates seront confirmées en fonction de l'aide obtenue dans le cadre de ce dossier. Les journées seront organisées sur notre site industriel, 48 rue Denis Papin à Laroque d'Olmès (09600)	Sage Automotive Interiors : journées de prévention du risque routier professionnel	L'alcool et/ou les stupéfiants, Le risque professionnel, Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel...), Autres (préciser)	Actifs, Cyclistes	6120	2000
COLLEGE DEPARTEMENTAL ROUTE DE LIMOUX 09500 MIREPOIX		Vendredi 24 mai 2024 à partir de 9 heures. Cité scolaire de Mirepoix.	Journée de sensibilisation à la sécurité routière.	L'alcool et/ou les stupéfiants, Les jeunes. Les deux roues motorisées	Élèves	1330	1200

<p>LYCEE POLYVALENT</p> <p>ROUTE DE LIMOUX 09500 MIREPOIX</p>		<p>Au lycée de Mirepoix.</p> <p>Les dates sont à définir en Avril sur deux jours.</p>	<p>Journées de sensibilisation à la sécurité routière</p>	<p>L'alcool et/ou les stupéfiants, Les jeunes, Les deux roues motorisées, Autres (préciser)</p>	<p>Élèves, Motards</p>	<p>3848</p>	<p>3848</p>
<p>ETAB REGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTE</p> <p>1 CHEMIN DE PIC BP 177 09103 PAMIERES CEDEX</p>		<p>La journée est fixée au mardi 23 avril 2024.</p>	<p>Journée de prévention de sécurité routière</p>	<p>L'alcool et/ou les stupéfiants, Les jeunes, Les deux roues motorisées, Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel...)</p>	<p>Élèves</p>	<p>1366</p>	<p>1365</p>
<p>UNION PATRONALE ARIEGE PYRENEES</p> <p>ZI DU PIC 5 RUE CLEMENT ADER 09100 PAMIERES</p>		<p>1 journée au CFA de FOIX</p> <p>1 journée au PURPLE CAMPUS de Saint Paul de Jarrat</p> <p>1 Journée chez CENTAURE à Saint Jory</p>	<p>Club Sécurité Routière de l'Ariège</p>	<p>L'alcool et/ou les stupéfiants, Le risque professionnel, Les jeunes, Autres (préciser)</p>	<p>Actifs, Élèves</p>	<p>4129</p>	<p>4129</p>
<p>RESEAU CANOPE</p> <p>TELEPORT 1 AVENUE DU FUTUROSCOPE CS 80158 86961 FUTUROSCOPE CEDEX</p>		<p>Journées départementales de la Sécurité Routière organisées par la Préfecture en mars</p>	<p>Déploiement de l'Escape game "Retour de soirée" sur l'Ariège</p>	<p>L'alcool et/ou les stupéfiants, Les jeunes, Autres (préciser)</p>	<p>Tous publics</p>	<p>6270</p>	<p>600</p>
<p>COMMUNE DE PAMIERES</p> <p>PLACE DU MERCADAL BP 167 09101 PAMIERES CEDEX</p>		<p>de mai à décembre sur 8 dates, en fonction des festivals et soirées programmées (festival latino, soirées IFSI etc...)</p>	<p>BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE POUR DES JEUNES BENEVOLES LORS DES OPERATIONS SAM</p>	<p>L'alcool et/ou les stupéfiants, Les jeunes</p>	<p>Jeunes (hors scolaire), Actifs</p>	<p>3800</p>	<p>2000</p>
<p>COMMUNE DE PAMIERES</p> <p>PLACE DU MERCADAL BP 167 09101 PAMIERES CEDEX</p>	X	<p>Les interventions s'effectueront essentiellement en octobre / novembre 2024 pour des questions de visibilité le matin et le soir à la sortie des collèges et lycées</p>	<p>VISIBILITE DES 2 ROUES ET DES PIETONS COLLEGES ET LYCEES</p>	<p>Les jeunes, Les deux roues motorisées, Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel...)</p>	<p>Élèves, Jeunes (hors scolaire), Cyclistes, Piétons, Motards</p>	<p>1600</p>	<p>900</p>
<p>CTRE DEP D EDUCATION ROUTIERE L ARIEGE</p> <p>KARTING AIGUES-VIVES LE PLANO 09600 AIGUES-VIVES</p>		<p>Mardi 7 mai 2024 à Lavelanet (09)</p>	<p>RALLYE CITOYEN</p>	<p>Les jeunes, L'alcool et/ou les stupéfiants</p>	<p>Élèves</p>	<p>700</p>	<p>700</p>
<p>COMMUNE DE FOIX</p> <p>45 SQUARE GABRIEL FAURE 09000 FOIX</p>	X	<p>2 semaines par an après la période ski. Pour l'année 2024, du 25 mars au 5 avril. Le bloc 1 et 2 se réaliseront au sein des écoles de la ville. Le bloc 3 se réalisera sur les routes et espaces dédiés aux vélos de la ville. Le trajet de chaque sortie sera envoyé à la mairie de Foix, à l'inspection d'académie ainsi qu'à la police municipale.</p>	<p>Apprentissage du Savoir Rouler A Vélo (SRAV) du CP au CM2 dans les écoles de la ville de FOIX</p>	<p>Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel...), Les jeunes</p>	<p>Élèves</p>	<p>7843</p>	<p>1844</p>
<p>COMMUNE DE CRAMPAGNA</p> <p>3 ROUTE DU FOURS 09120 CRAMPAGNA</p>	X	<p>Toute l'année scolaire. Pratique hebdomadaire pour chaque classe lorsque la météo le permet.</p>	<p>Savoir rouler dès la maternelle</p>	<p>Les jeunes, Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel...)</p>	<p>Élèves</p>	<p>1874</p>	<p>1093</p>

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS-PYRENEES</p> <p>HOTEL DIEU LA VILLE 09190 SAINT-LIZIER</p>		21 ET 22 mai 2024 au parc des exposition de saint girons	FORUM PREVENTION SECURITE ROUTIERE	L'alcool et/ou les stupéfiants, Les jeunes. Les deux roues motorisées, Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel...)	Jeunes (hors scolaire), Élèves, Cyclistes, Piétons, Tous publics	9000	4560
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS-PYRENEES</p> <p>HOTEL DIEU LA VILLE 09190 SAINT-LIZIER</p>		Octobre; Territoire Couserans -Pyrénées	RALLYE PIETON	Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel...), Autres (préciser)	Élèves, Piétons	1000	850
<p>FEDERATION FRANCAISE DES MOTARDS EN COLERE F F M C 09</p> <p>6 RUE LAMARTINE 09600 LAROQUE D'OLMES</p>		Date du Relais Calmos, le 06 Juillet 2024 sur l'aire de chaînage à la sortie d'Axe les Thermes.	Relais calmos	Les deux roues motorisées	Motards	2123	1404
<p>COMMUNE DE QUIE</p> <p>RUE KEICH 09400 QUIE</p>	X	La période de réalisation du projet serait pour l'année 2024-2025 à l'école de Quié.	Enseigner la sécurité routière	Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel...), Les jeunes	Élèves	2827	532
<p>COLLEGE ANDRE SAINT-PAUL</p> <p>23 AVENUE DE LA GARE BP 6 09290 LE MAS D'AZIL</p>		Avril-mai 2024	Action cyclomoteurs auprès des 4e	Les deux roues motorisées	Élèves	700	700
<p>ASS DEP AMIS PAREN ENFAN ADULT INADAP SERVICES CENTRAUX</p> <p>4 RUE JEAN ARMAING 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA</p>	X	Le cycle d'entraînement a lieu de manière hebdomadaire de septembre à Juillet. La période envisagée pour la validation Bloc 3 SRAV est avril 2024.	SRAV Bloc 3 à l'IM-Pro	Les jeunes, Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel...)	Jeunes (hors scolaire)	1196	623
<p>LYCEE GENERAL DU COUSERANS</p> <p>ESPLANADE MENDES FRANCE BP 113 09200 SAINT-GIRONS</p>		OPERATION 1 : (avec Odyssée Sud et le CISP) mi mars et mai 2024 et mardi 21 mai 2024 OPERATION 2 : (avec la Communauté de Communes du Couserans et Cyclovaillées) hiver et printemps 2024 et mai 2024 OPERATION 3 : (avec le lycée Gabriel Fauré de Foix) - Reconduction de "la Vélolycée Saint-Girons-Foix", le mercredi 29 mai 2024 - Ouverture possible à d'autres publics cette année	La Vélolycée	Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel...)	Élèves, Actifs, Piétons, Cyclistes	4628	2345
<p>COLLEGE DEPARTEMENTAL DU GIRBET</p> <p>BP 37 ROUTE DE TOULOUSE 09700 SAVERDUN</p>	X	Mois de février pour la formation de l'ECF élèves de 4 ^e , mois avril/mai pour la journée de prévention routière à déterminer avec les intervenants et le planning du collège pour les élèves de 5 ^e et 3 ^e .	Prévention Routière COLLEGE 57/4	Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel...), Autres (préciser), L'alcool et/ou les stupéfiants, Les jeunes	Élèves	600	600

<p>OGEC ECOLE DU SACRE COEUR COLLEGE DU SACRE COEUR</p> <p>3 PLACE PASTEUR 09200 SAINT-GIRONS</p>	X	<p>jeudi 23 mai pour CM1-CM2, Cm1-Cm2, 6e et 5e sur l'établissement dans la cour et dans les classes du Sacré Coeur 3 place Pasteur à St Girons 09200.</p>	<p>Prévention du risque routier pour les scolaires</p>	<p>Les jeunes</p>	<p>Élèves</p>	<p>2100</p>	<p>1750</p>
<p>SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES</p> <p>139 RUE DE BERCY 75572 PARIS CEDEX 12</p>		<p>Coordinatrice sécurité routière</p>	<p>JOURNEE SECURITE MOTO (Jean-Jacques BLOY)</p>	<p>Les deux roues motorisées</p>	<p>Motards</p>	<p>2200</p>	<p>2200 (estimé)</p>
<p>SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES</p> <p>139 RUE DE BERCY 75572 PARIS CEDEX 12</p>		<p>Coordinatrice sécurité routière</p>	<p>RELAIS VIROLOS</p>	<p>Les deux roues motorisées</p>	<p>Motards</p>	<p>1500</p>	<p>1500 (estimé)</p>
<p>SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES</p> <p>139 RUE DE BERCY 75572 PARIS CEDEX 12</p>		<p>Coordinatrice sécurité routière</p>	<p>Reprise de guidon</p>	<p>Les deux roues motorisées</p>	<p>Motards</p>	<p>200</p>	<p>100 (estimé)</p>
<p>SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES</p> <p>139 RUE DE BERCY 75572 PARIS CEDEX 12</p>		<p>Coordinatrice sécurité routière</p>	<p>Reprise de guidon</p>	<p>Les deux roues motorisées</p>	<p>Motards</p>	<p>200</p>	<p>100 (estimé)</p>
<p>SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES</p> <p>139 RUE DE BERCY 75572 PARIS CEDEX 12</p>		<p>Dirso pour signalisation Communauté des communes hautes vallées de l'Ariège Coordinatrice sécurité routière</p>	<p>Action de lutte contre la somnolence et les Distracteurs</p>	<p>Les seniors, Les jeunes, Les deux roues motorisées, Le risque professionnel, L'alcool et/ou les stupéfiants</p>	<p>Séniors, Actifs, Motards, Tous publics</p>	<p>800</p>	<p>300 (estimé)</p>



LA NUIT, NE SOYEZ PAS
CELUI QU'ON N'AVAIT PAS VU.

#GagnonsEnVisibilité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE